

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2026- 027

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement « Pose de la première pierre de la Maison de Santé et de la Résidence Symphonia »

Date de publication :

12/02/26.

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU l'article L.411-1 du Code de la route,

CONSIDERANT l'organisation de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de Santé et de la Résidence Symphonia sises ZAC Fontlongue à Vias qui se déroulera le vendredi 13 septembre 2026 à 11h30,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers durant la durée de l'évènement en réglementant la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1:

La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits Rue Henri VITTUMI dans sa partie comprise entre la Rue Joséphine BAKER et la Rue Yvon VIEU, du 12 février 2026 à 16h00 au 13 février 2026 à 20h00.

Une déviation est installée par la Rue Edith PIAF et la Rue Maurice PUEL. Les agents de Police Municipale seront en charge de réguler la circulation pendant la durée de l'évènement.

Des panneaux de signalisation routière conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront installés afin de matérialiser ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 2 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 3:

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 12 février 2026

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JD', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' at the top and 'Hérault' at the bottom, with a central emblem featuring a building and a star.